



COMMUNE DE BEGNINS
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)

INSTRUCTIONS AU VERSO

1. Données géographiques

- a. Commune : _____ District : **Nyon**
- b. Lieu-dit et/ou adresse : _____
- c. Coordonnées géographiques : _____ / _____
- d. N° parcelle(s) : _____ Année de construction _____
- e. N° ECA : _____
- f. Note au recensement architectural : _____

2. Acteur(s)

- PPE ou copropriété
- Propriétaire(s) Promettant acquéreur Bénéficiaire droit distinct et permanent (DDP)
- Nom, prénom, raison sociale : _____
- Rue, NPA Localité : _____
- Tél. : _____ Mobile : _____ Courriel : _____

- Propriétaire(s) Promettant acquéreur Bénéficiaire droit distinct et permanent (DDP)
- Nom, prénom, raison sociale : _____
- Rue, NPA Localité : _____
- Tél. : _____ Mobile : _____ Courriel : _____

3. Auteur des plans

- Architecte Ingénieur Propriétaire Autre
- Nom, prénom, raison sociale : _____
- Rue, NPA Localité : _____
- Tél. : _____ Mobile : _____ Courriel : _____

4. Nature principale des travaux (Une seule croix possible)

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Adjonction | <input type="checkbox"/> Agrandissement | <input type="checkbox"/> Modification destination des locaux |
| <input type="checkbox"/> Construction nouvelle | <input type="checkbox"/> Transformation | <input type="checkbox"/> Rénovation totale |
| <input type="checkbox"/> Démolition partielle | <input type="checkbox"/> Démolition totale | <input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie |

5. Description de l'ouvrage : _____

6. Demande de dérogation (à quel article et avec mention du motif et de la base légale d'octroi) : _____

7. Estimation des travaux : CHF _____

8. Signatures
Propriétaire(s) : _____ Auteur des plans : _____

Consultation ouverte au public du _____ **au** _____



COMMUNE DE BEGNINS

Memento

Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (art. 72d RLATC)

Pièces à produire en 3 exemplaires

L'intégralité des documents doivent être signés par l'auteur des plans et par le(s) propriétaire(s)

- Formulaire général 72d
- Plan de situation à l'échelle 1:500 ou 1:1000, selon l'art. 69 RLATC, avec mention en rouge de l'emplacement des travaux
- Plan des travaux prévus, avec modifications en rouge
- Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé
- Toute documentation utile
- En cas de copropriété ou de PPE, la signature de l'administrateur ou de chaque copropriétaire est requise

Pour les pompes à chaleur il faut rajouter sur le plan fourni le sens du rejet de l'air et la distance par rapport aux voisins (fenêtres les plus proches) et joindre la fiche technique complète de la PAC (bruit).

Attention : pour tout bâtiment construit avant 1.1.1991, un diagnostic amiante partiel est nécessaire.

Les demandes se rapportant aux travaux de peu d'importance seront affichées au pilier public pendant 10 jours. Les voisins jouxtant la parcelle touchée, informés par écrit de la nature du projet, pourront durant cette période faire valoir leurs droits et remarques éventuelles.